

Compte rendu de l'Assemblée
Générale Extraordinaire de
L'Alliance Canoe Kayak Val de
Loire du 29 mai 2021

Objet : mise au vote des
nouveaux statuts de l'association :

- ➔ Modification de l'article 6 qui précise les différentes catégories de membres avec des pouvoirs spécifiques.
- ➔ Simplification de l'article 9 qui porte sur les organes statutaires (suppression du quorum et limitation du nombre de procuration ; fin du renouvellement par tiers ; comité directeur élu pour 4 ans)
- ➔ Modification de l'article 12 : définition des missions précises de chaque membre du comité directeur.

Début : 9H15

Nombre de voix possibles : 21

Après une lecture commentée
et après un vote à main levée, les
nouveaux statuts sont adoptés à
l'unanimité avec 21 votes POUR.

Fin de l'Assemblée Générale

Extraordinaire : 9h30

Le 29/05/2021,

Sandrine Pasquier, secrétaire

Thomas de Boysson, vice-président